



LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ NOTRE-DAME
ETABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

Mantes, le 05/07/2024

Madame, Monsieur,

En cas d'absence d'un professeur, le lycée organise l'aménagement de l'emploi du temps (remplacement, travail à réaliser en salle d'étude, travail en autonomie en salle informatique...).

Néanmoins, les élèves peuvent être autorisés à commencer plus tard ou à sortir avant l'heure mentionnée sur l'emploi du temps de la classe, avec une autorisation parentale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

A.S. PEQUIGNOT
Directrice Adjointe

✂.....

AUTORISATION ANNUELLE
(à remettre au professeur principal le jour de la rentrée)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....

Responsable de l'élève : Nom :Prénom :Classe.....

autorise n'autorise pas

(cocher la réponse choisie)

mon enfant à entrer plus tard ou à sortir plus tôt de l'établissement en cas d'absence d'un professeur, après aménagement de son emploi du temps.

Fait à le 2024

Signature des Parents :